

ALERTE LINGETTES

*La commune a été dans l'obligation de faire appel à une entreprise de désengorgement
Suite à un afflux important de lingettes qui ont occasionné un bouchon dans le réseau d'égout.*

RAPPEL DEVERSEMENTS INTERDITS :

La station d'épuration n'est pas une poubelle

Il est formellement **interdit** de déverser dans les collecteurs publics d'eaux usées :

- Les lingettes, les serviettes et tampons hygiéniques

*Les lingettes biodégradables sont également interdites
le processus de dégradation dure plusieurs jours
ce qui est bien supérieur au temps de passage dans les canalisations*

Merci de votre compréhension

février 2015



Halte aux lingettes dans les wc !

Je préserve l'Environnement. Je ne jette pas « tout à l'égout ».

Nous utilisons de l'eau pour nous doucher, tirer la chasse ou faire notre vaisselle. Une fois salies, ces « eaux usées » s'évacuent dans des canalisations mises en place spécialement pour leur transport : les collecteurs d'assainissement. Les eaux usées s'écoulent gravitairement sur de longues portions, mais il est souvent nécessaire de les « relever » grâce à des pompes. Arrivées dans la station d'épuration, les eaux usées subissent différents traitements puis elles sont rejetées, épurées, dans le milieu naturel.

Pas de lingettes dans les WC !

Jetées dans les wc, les lingettes, comme de nombreux autres déchets (voir au verso) causent de graves dysfonctionnements dans les réseaux, les stations de pompage des eaux usées et les stations d'épuration : elles bouchent les canalisations et les pompes de relèvement,

- l'eau usée n'est plus relevée et ne peut plus s'écouler dans les collecteurs d'assainissement,

- le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent les stations de relèvement et les canalisations.

Elles remontent alors dans les maisons ou elles s'écoulent par les tampons dans le milieu naturel, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Les lingettes ne sont ni recyclables, ni biodégradables.

Après utilisation, jetez-les dans votre poubelle !



Je jette les lingettes dans la poubelle.



Les lingettes envahissent les stations d'épuration !



Je bannis le « tout à l'égout ».

Les égouts ne sont pas des poubelles.

Je ne dois jamais déverser dans les éviers ou dans les WC :

Les produits chimiques ou toxiques – vernis, peintures, solvants, diluants, acides de batterie, encres, produits de jardinage, de bricolage, médicaments...

Si je les jette dans un évier ou dans les wc, que se passe-t-il ?

Ils peuvent intoxiquer les agents du service assainissement et détériorer les canalisations. Dans la station d'épuration ou le lagunage, ce sont les bactéries qui dégradent la pollution présente dans l'eau. Ces produits sont toxiques pour les bactéries.

Où les jeter ? Je les apporte en déchèterie où ils sont traités dans des filières adaptées. Je rapporte mes médicaments à la pharmacie.



Les huiles et matières grasses – huile de friture, de vidange...

Si je les jette dans un évier ou dans les wc, que se passe-t-il ?

Dans les collecteurs : elles bouchent les conduites et génèrent de mauvaises odeurs. Dans la station d'épuration ou le lagunage, ce sont des bactéries qui dégradent la pollution présente dans l'eau. Les huiles sont toxiques pour ces bactéries.

Où les jeter ? Je les amène en déchèterie. J'emballer les graisses solides dans un journal et je les jette dans ma poubelle.



Les objets solides – mégots, couches-culottes, serviettes hygiéniques, litières pour chat, lingettes de nettoyage...

Si je les jette dans un évier ou dans les wc, que se passe-t-il ?

Ils gênent l'écoulement des eaux, colmatent les collecteurs, bouchent et abîment les pompes de relèvement et ils doivent être retirés manuellement par les agents. En détériorant les pompes, ils sont à l'origine de pollution du milieu naturel ou de remontée d'eaux usées dans les habitations (voir l'exemple des lingettes au recto).

Où les jeter ? Je jette tous les déchets solides dans la poubelle.

